

A/c:

MANDAT DE GESTION DISCRETIONNAIRE

Entre :

WH SELFINVEST S.A. (« WH »)

291 Route d'Arlon

L 1150 Luxembourg

G.D. Luxembourg

Et :

_____ (« le client »)

Ce contrat sert à mandater WH pour une gestion discrétionnaire. Les conditions générales de ce contrat sont complémentaires. Elles ne remplacent pas les conditions générales standard applicables à l'ouverture d'un compte auprès de WH à moins que ceci soit clairement mentionné.

1 Mandat de Gestion

Par l'intermédiaire de ce contrat, le client mandate WH, entièrement et sans limite, pour placer des ordres pour son compte auprès de WH. WH est autorisé de placer des ordres d'achat, des ordres de vente et des ordres de vente à découvert (short selling) sur tout type d'instruments financiers et en utilisant de la marge. Ce mandat donne le droit de poser tous actes d'administration et autres sur les avoirs du client.

Ce mandat est un mandat discrétionnaire. Ce mandat n'autorise en aucun cas WH à transférer, en dehors du compte du client, de l'argent ou des produits financiers. Les seuls transferts autorisés étant ceux spécifiquement mentionnés dans ce contrat et les conditions générales d'ouverture de compte.

Pour l'exécution du présent contrat, le client déclare s'en remettre pleinement à la libre appréciation de WH qui agira selon ce qu'il estime de bonne foi être de l'intérêt du client. Le client déclare d'avance ratifier toutes les opérations effectuées pour son compte par WH.

WH informe ses clients qu'en cas d'ouverture de compte sur base d'une recommandation d'un tiers, WH est susceptible de payer à ce tiers des rémunérations ou commissions soit fixes, soit calculées sur base des transactions réalisées par les clients. WH ne reçoit aucune rémunération ou commission de ces tiers. WH s'engage à fournir des précisions supplémentaires à la demande du client.

2 Durée

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée. Il prend effet au jour de la signature par les parties. Le commencement de prises de positions ne coïncide pas nécessairement avec ce jour. Les signataires se réservent le droit de résilier ce contrat par écrit (lettre recommandée avec accusé de réception) à tout moment pour quelque raison que ce soit.

Si la résiliation émane du client, elle prend effet dès réception par WH de la lettre de résiliation. Les éventuelles positions ouvertes seront clôturées au prix du marché, dans un délai de maximum 5 jours ouvrables après la résiliation du contrat.

Si la résiliation émane de WH, elle prend effet le jour ouvrable au Luxembourg qui suit l'envoi de la lettre de résiliation au client, sauf convention contraire établie au moment de la dite résiliation. WH clôturera toutes les éventuelles positions ouvertes au moment de la résiliation.

3 Capital Minimum

Dans le cadre de ce mandat de gestion discrétionnaire, le montant minimum confié doit être de € 15.000. Tout montant supérieur devra être un multiple du minimum à savoir € 30.000, € 45.000, etc

4 Stratégies

Le client doit choisir une ou plusieurs stratégies. Le client se réserve le droit de changer son choix de stratégies à tout moment. Le client informera WH par écrit (lettre, fax, courriel) de son nouveau choix. WH implémentera le nouveau choix dans les

meilleurs délais possibles et d'une façon qu'elle seule considère la meilleure. Les stratégies seront implémentées sur le même compte. Le client choisit :

- AgriBox pour un montant de x € 15.000
- Break-Out FX+Gold pour un montant de x € 15.000
- Heikin Ashi pour un montant de x € 15.000
- ROC Index pour un montant de x € 15.000
- PaperBox pour un montant de x € 15.000
- Wave-Rider pour un montant de x € 15.000

5 Compte

Le compte mandaté sera tenu en EUR. Des comptes mandatés ne peuvent pas être tenus dans d'autres devises.

6 Investissement Personnel

Le client ne pourra en parallèle, agir à titre personnel sur le compte mandaté. Dans l'hypothèse où le client souhaite tout de même agir à titre personnel, il devra ouvrir un autre compte.

7 Avertissements

Les résultats historiques ne constituent pas une indication des résultats à venir. Le client ne peut pas supposer que les résultats à venir seront identiques aux résultats du passé, voir même que ces résultats seront positifs.

Les résultats historiques ne reflètent pas entièrement la totalité des frais, dont les frais fiscaux, qui pourront être déduits du compte. Ces frais éventuels, peuvent avoir une influence négative sur le rendement. Les résultats historiques ne reflètent pas entièrement les revenus possibles du compte. Des revenus inattendus peuvent avoir une influence positive sur le rendement.

Ce service n'est pas un service à capital garanti ou à rendement garanti. La valeur des instruments financiers fluctue et il se peut que le client ne récupère pas tout ou ne récupère pas la totalité des montants investis.

Les taux d'échanges des devises fluctuent et peuvent influencer le rendement.

Certaines stratégies sont basées sur une politique très active d'achat et de vente (swing et day trading). Les frais de transactions influencent le rendement.

Des investissements basés sur une politique très active de trading avec éventuellement un effet levier ne doivent que constituer une partie très limitée du patrimoine total du client.

8 Suivi

Le client a les moyens de consulter son compte en temps réel par internet. Néanmoins WH essaiera de notifier le client par courriel au cas où son rendement net de l'année calendrier en cours descend en dessous de -33%. Le client s'engage à suivre de très près son rendement et de résilier ce mandat au cas où le rendement descend en-dessous de la perte maximale que le client s'est autorisé.

MANDAT DE GESTION DISCRETIONNAIRE

9 Responsabilité

Le client déclare que préalablement à la signature du présent contrat, celui-ci s'est bien informé sur les caractéristiques de ce service et sur la politique d'investissement. Il déclare en outre prendre une décision bien réfléchie et avoir demandé conseil auprès d'un expert financier externe.

Le client déclare que toutes les informations fournies par WH étaient suffisantes pour lui permettre de bien comprendre la nature de ce service et que dans le cas où ce service dévie de ses attentes, c'est lui qui a fait une erreur d'interprétation.

10 Décharge

WH ne garantit aucun résultat précis en ce qui concerne les décisions d'investissement. Le client décharge WH de toutes responsabilités sur les résultats de la gestion.

11 Rémunération – Commission de gestion

Le client est redevable d'une commission de gestion trimestrielle de 0,5% HT de la valeur des actifs confiés en gestion. La commission est calculée et payable au début de chaque trimestre (année calendrier), anticipativement.

La commission de gestion sera débitée directement du compte mandaté en faveur de WH.

12 Rémunération – Commissions transactionnelles

Spot Forex et CFD Forex : néant. CFD sur instruments autres qu'actions : 0,01% sur la taille de l'ordre. Minimum € 3.

Les commissions transactionnelles seront débitées directement du compte mandaté lors de l'exécution des ordres en faveur de WH.

13 Correspondance

Sauf indication contraire, le client et WH correspondront entre eux par lettre ou téléfax. La réception de toute correspondance par son

destinataire est réputée avoir lieu le premier jour ouvrable après le jour de réception.

14 Clients existants

Les clients existants souhaitant mandater WH pour la gestion de tout ou une partie de leurs avoirs auront besoin d'un nouveau compte.

Par la signature de ce contrat, le Client, titulaire d'un compte CFD, autorise WH à ouvrir ce nouveau compte dans ses livres.

Le client, titulaire d'un compte autre qu'un compte CFD doit en plus de ce contrat également remplir les documents d'ouverture de compte CFD. Le client recevra une lettre confirmant l'ouverture de ce nouveau compte.

Par la signature de ce contrat, le client autorise WH à transférer de son compte existant (n° _____) le montant ci-dessous sur le nouveau compte géré.

Tous les avoirs de mon compte existant

€ _____ de mon compte existant

15 Nullité


La nullité éventuelle d'une clause du présent contrat n'affectera pas la validité des autres clauses du contrat

16 Loi applicable et juridiction compétente

Le contrat est régi par la loi luxembourgeoise. Les Tribunaux du Grand-Duché de Luxembourg seront seuls compétents pour toutes contestations qui pourraient survenir entre les parties relativement à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat. WH pourra toutefois porter le litige devant toute autre juridiction qui, à défaut de l'élection de juridiction qui précède, aurait normalement compétence à l'égard du client.

Nous sommes dans l'obligation de déterminer si cet investissement vous convient.	Oui	Non
1. Je comprends qu'il ne s'agit pas d'un investissement à capital garanti	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. Je comprends que je peux perdre tout ou une partie de mon investissement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Je comprends qu'il ne s'agit pas d'un investissement avec rendement minimum garanti	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. J'ai bien lu que les rendements sont volatiles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5. Si l'argent investi était totalement perdu, je n'aurais pas besoin de changer mon style de vie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6. L'argent investi dans ce service représente moins de 10% de la totalité de mes avoirs net	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7. Mon objectif est d'investir dans un service avec stratégies actives d'achats et de ventes (day & swing trading)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8. Mon objectif est d'investir dans les marchés d'indices, de matières premières (pétrole, or, ...) et de change	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9. Mon conseiller financier considère ce service conforme à mon profil d'investisseur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10. J'ai ou j'ai eu d'autres comptes gérés activement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Je reconnais avoir lu, compris et accepté tous les articles présents sur ce contrat. J'accepte en particulier 1§1, 1§3, 2, 9 et 15

<p>Le client</p> <p> _____ / ____/____ Signature Date</p>	<p>Pour WH SelfInvest</p> <p>_____/____/____ Signature Date</p>
<p>Le co-titulaire en cas de compte joint si applicable</p> <p>_____/____/____ Signature Date</p>	<p>La lettre qui confirme l'ouverture de votre nouveau compte mandaté sera accompagnée d'une copie signée de ce contrat.</p>